

Ressources Humaines
CONCOURS

NON CONVENTIONNE

ANIMATRICE OU ANIMATEUR DE PATINOIRE

SERVICE DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

POSTE TEMPORAIRE

NUMÉRO DE CONCOURS

NONCT-006-2025

DÉFIS PROPOSÉS

Vous surveillerez les activités ayant lieu sur les patinoires des arénas de la Ville de Sherbrooke et majoritairement sur la patinoire Bleu Blanc Bouge. Tout en maintenant des relations harmonieuses avec la clientèle, vous aurez à faire respecter les consignes de sécurité et les règlements en vigueur et à effectuer les interventions appropriées auprès des usagers.

Vous aurez à effectuer la location d'équipement et à compléter certains documents en lien avec le travail à la patinoire extérieure Bleu Blanc Bouge. Une bonne aisance en patinage sera nécessaire pour circuler sur la glace et accomplir vos tâches.

NOTRE OFFRE

Pour ce poste à temps partiel, le taux horaire est de 17,47 \$.

Les horaires de travail varient selon les heures d'ouverture des patinoires (jour, soir, fin de semaine, jours fériés et congés scolaires).

PROFIL RECHERCHÉ

Vous détenez un diplôme d'études secondaires.

Vous appréciez le contact avec le public, vous êtes disponible, assidu et ponctuel.

On vous reconnaît pour votre sens aigu des responsabilités, votre vigilance et votre bon jugement.

Vous maîtrisez le patinage afin d'assurer vos fonctions sur la glace.

POSTULER

Postulez d'ici le 24 octobre 2025, 23 h 59.

Cet emploi vous intéresse? Vous n'êtes pas déjà sur le site de la Ville de Sherbrooke? Visitez le site sherbrooke.ca/emplois dans la section « Emplois disponibles » pour accéder au portail de recrutement.

Vous êtes sur le portail et vous voulez postuler? Cliquez sur le bouton « Postuler » en haut à gauche de votre écran.

Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.

La Ville de Sherbrooke souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.

